

Contrat de travail a domiclie

Par picart, le 24/09/2009 à 11:15

Bonjour,comment cela se passe t'il quand un employeur a domicile va a l'hopital pour le salerié es ce que l'employé peut percevoir son salaire integral comme ci il avait travallé vu qu'il ya un contrat de signé pour tant d'heure par moi a effectuer et perçois ses congés mensuellement et quand une personne est mandataire a domicle et passe en contrat prestataire(apa)